

REGLEMENT EPS
COLLEGE ANDREE RECIPON ORGERES
2025 - 2026

DEBUT DE COURS :

- Se ranger et se rapprocher du professeur dans la cour pour répondre à l'appel puis *se ranger sous le préau* devant la porte d'entrée dans le hall.
- Signaler *avant de partir sur les installations* les dispenses, mots et autre au professeur.
- **DISPENSES :** Un élève ne peut être déclaré inapte partiellement ou totalement que par un certificat médical. Ponctuellement en cas d'incapacité partielle, les familles peuvent prévenir le professeur d'eps (soit par message sur pronote, soit sur papier libre) en indiquant le motif de l'incapacité. L'enseignant d'EPS voit avec l'élève les aménagements possibles pour le cours.

UN ELEVE DISPENSE DE MOINS DE 15 JOURS OU SANS CERTIFICAT MEDICAL ASSISTE AUX COURS D'EPS OBLIGATOIREMENT ET NE PEUT EN AUCUN CAS QUITTER LE COLLEGE.

DEPLACEMENTS :

- Traverser la route toujours et uniquement en présence de son enseignant.
- Circuler sur les trottoirs et respecter le voisinage notamment au niveau sonore.
- Il est interdit de quitter le lieu de pratique sans l'accord du professeur.

DURANT LE COURS :

- Se changer rapidement **AVANT ET APRES LE COURS.** Ne pas chahuter dans les vestiaires.
- Utiliser un déodorant en stick et non en spray.
- Prévoir un sac de sport contenant la tenue de sport et/ou de rechange. La tenue pour la pratique sportive doit être correcte et adaptée.
- Le port de baskets avec une **SEMELLE PROPRE** pour pratiquer en salle **EST OBLIGATOIRE.** Pour toutes les activités sportives les élèves doivent avoir des baskets « de sport » et non des baskets « de ville » (type vans, converse, chaussures sportswear...).
- Oter tout bijou, s'attacher les cheveux, pas de chewing-gum, faire ses lacets.

- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- S'impliquer dans l'installation, le rangement et en faisant attention à la sécurité de tous.
- En cas d'oubli de tenue : 1^{ère} fois l'élève a un avertissement oral ; la 2nde fois un « oubli de matériel » sera mentionné dans le carnet numérique. La 3^{ème} fois, une observation sera mentionnée dans le carnet numérique. Au-delà l'élève aura une punition (consigne).

L'utilisation du téléphone portable, de lecteurs de musique, vidéos, écouteurs etc... est interdite pendant les déplacements, dans les vestiaires et pendant le cours d'EPS.

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE

Classe ?	Jour 1 Créneau	Jour 2 Créneau
Périodes	Semaines A	Semaines A et B
<i>SEQUENCE 1 du 01/09/25 au 14/11/25</i>	?	?
<i>Du 09/10/2025 au 15/10/2025</i>	<i>Préparation au cross du collège CROSS le 16/10/2025</i>	
<i>SEQUENCE 2 du 17/11/25 au 23/01/26</i>	?	?
<i>SEQUENCE 3 du 26/01/26 au 03/04/26</i>	?	?
<i>SEQUENCE 4 du 06/04/26 au 12/06/26</i>	?	?
<i>SEQUENCE 5 à partir du 15/06/26</i>	INTERCLASSES/TOURNOIS ACTIVITES DECOUVERTES	

SIGNATURES :

ELEVE :

RESPONSABLE LEGAL :